# Abayas, uniforme, savoirs fondamentaux : inconséquences, digressions ou dérive ultradroitière ?

Didier Delignières

Publié le 28 septembre 2023

https://didierdelignieresblog.wordpress.com/2023/09/28/abayas-uniforme-savoirs-fondamentaux-inconsequences-digressions-ou-derive-ultra-droitiere/#more-2982

L'interdiction de l'abaya, le « retour » de l'uniforme, la centration sur les « savoirs fondamentaux » : ces trois slogans ont occupé l'espace médiatique durant cette rentrée 2023. Les réactions ont généralement oscillé entre deux interprétations : soit une méconnaissance crasse de l'École et de son histoire, soit une manœuvre grossière de digression, tentant d'occulter les véritables défaillances du système scolaire : l'échec scolaire, l'accroissement des inégalités sociales.

On se souvient de cette sentence de Michel Rocard : « toujours privilégier la connerie au complot. La connerie est à la portée de tous, c'est donc assez largement répandu. Le complot nécessite beaucoup d'intelligence et d'organisation, c'est très rare ». Les deux réactions qui ont été précédemment évoquées renvoient clairement à l'hypothèse de la connerie. La première considère ces mesures comme des balourdises de crétins incultes, incapables de dépasser un sens commun populiste. La seconde suggère une tentative un peu lourdingue de diversion, tellement visible qu'elle en devient cocasse.

Reste l'hypothèse du « complot », qui dans le cas présent considérerait ces trois mesures comme des marqueurs cohérents d'une politique éducative dont il convient d'élucider les contours.

### L'interdiction de l'abaya

L'interdiction de l'abaya au sein des établissements scolaires a sans doute été la mesure la plus commentée de cette rentrée. Fin juillet, Gabriel Attal affirme que « venir à l'école en abaya est un geste religieux, visant à tester la résistance de la République sur le sanctuaire laïque que doit constituer l'École ». Reste à savoir si le port de l'abaya peut être défini dans l'absolu comme relevant d'un tel prosélytisme. Rappelons que le terme « abaya » désigne de manière générique un long vêtement féminin qui couvre l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains, vêtement traditionnel dans certains pays de culture musulmane. Le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) affirme de son côté que l'abaya n'a jamais été un vêtement ou une prescription religieuse. Il est évidemment possible que ce signe culturel devienne cultuel, en fonction des intentions de la personne qui le porte. Un signe cultuel « par destination »¹, en quelque sorte... (Spitz, 2023). Le CFCM ajoute surtout que l'absence « d'une définition claire de ce vêtement crée de fait une situation floue et une insécurité juridique », et dit craindre un « contrôle au faciès arbitraire » ou que les critères d'évaluation de la tenue des jeunes filles reposent sur « l'origine supposée, le nom de famille ou la couleur de peau » (Le HuffPost, 2023).

Il faudrait peut-être demander aux jeunes filles, qui restent étrangement absentes d'un débat qui les concerne en premier chef, pourquoi elles décident de se couvrir le corps. Il est peut-être caricatural d'y voir de manière systématique, chez des adolescentes, un indice de

prosélytisme et de radicalité. Ce peut être aussi le fait de suivre une mode, le souhait de dissimuler ses formes, ou même de montrer une opposition à ses parents. Rappelons quand même que cette interdiction vise des adolescentes, qui traversent une période sensible, en recherche de construction personnelle et d'affirmation de soi. Les établissements scolaires ont-ils vocation à mettre en place des « confessionnaux » pour établir les motivations réelles des écolières (Bellanger, 2023) ? La « police du vêtement » a du pain sur la planche...

Pour ceux qui pensent que cette interdiction est dans la ligne de la Loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, on peut rappeler cette réponse d'Aristide Briand au député Charles Chabert, qui s'étonnait que la loi n'interdise pas le port de la soutane sur la voie publique. Le rapporteur du projet de loi lui rétorqua que « la soutane une fois supprimée, M. Chabert peut être sûr que, si l'Église devait y trouver son intérêt, l'ingéniosité combinée des prêtres et des tailleurs aurait tôt fait de créer un vêtement nouveau, qui ne serait plus la soutane, mais se différencierait encore assez du veston et de la redingote pour permettre au passant de distinguer au premier coup d'œil un prêtre de tout autre citoyen ». Et il ajoute qu' « il a paru à la commission que ce serait encourir, pour un résultat problématique, le reproche d'intolérance et même s'exposer à un danger plus grave encore, le ridicule » (discours d'Aristide Briand à l'assemblée Nationale, le 6 juin 1905). On ne saurait être davantage d'actualité. C'est sans doute ce qui risque de se reproduire avec l'interdiction de l'abaya...

Il faut garder à l'esprit que la loi de 1905 a été conçue comme une loi de liberté, et non une loi d'interdiction. Aristide Briand déclare notamment que « le principe de la liberté de conscience et du libre exercice du culte domine toute la loi », et ajoute que « toutes les fois que l'intérêt de l'ordre public ne pourra être légitimement invoqué, dans le silence des textes ou le doute sur leur exacte interprétation, c'est la solution libérale qui sera la plus conforme à la pensée du législateur ».

La laïcité, telle que définie dans la loi de 1905, peut être définie comme une indifférence de l'État, et donc de l'École, aux croyances des citoyens. Cette indifférence consiste à « détourner le regard des différences » (Nilüfer, 2011). Mais la laïcité ne signifie aucunement que les personnes qui ont recours aux services et aux institutions de l'État aient à adopter la même conduite que celle des agents. De fait, on assiste justement à l'heure actuelle à un transfert du principe de laïcité et de l'exigence de neutralité, de l'État vers la société civile, des agents du service public vers les usagers de l'espace public (Baubérot, 2020). Jean-Claude Bourdin estime que « la mise en cause de ce vêtement comme signe religieux repose sur une ignorance et commet le contraire que ce que la laïcité proclame : se mêler des religions et des consciences » (Bourdin, 2023a).

Cette interdiction de l'abaya ne fait guère que pousser un pion supplémentaire dans la « nouvelle laïcité », qui se développe en France depuis une vingtaine d'années, et qui est caractérisée par une attitude plus intransigeante vis-à-vis de l'expression publique des appartenances religieuses (Delignières, 2021). Il est clair que cette « nouvelle laïcité » se détourne de la conception libérale des textes du début du XXème siècle. Si la loi de 1905 était issue de la Révolution Française, la « nouvelle laïcité » est davantage liée au passé colonial de la France. Il faut reconnaître que cette volonté d'effacement du religieux dans l'espace public concentre volontiers ses missiles sur la communauté musulmane. Edouard Philippe a d'ailleurs récemment affirmé qu'il était nécessaire de réfléchir à « un droit et une organisation spécifique aux musulmans ». Ce type de proposition suggère un traitement différencié des religions et remet brutalement en cause les principes de la loi de 1905 (Khalfa, 2023). Aurélien Bellanger s'insurge contre ce dévoiement des fondements de la laïcité et de son exploitation

idéologique : « on a imaginé une manière de faire avouer à ces adolescentes qu'elles menaçaient directement la nation, et qu'à moins de renoncer à leur terrorisme vestimentaire, elles seraient considérées à peu près comme des ennemis de la République » (Bellanger, 2023). Je m'étais clairement inquiété dans un post précèdent de cette relecture de la laïcité : « la laïcité ne peut être conçue comme un refoulement du religieux hors de l'espace public. Surtout quand on sait pertinemment que ce refoulement vise spécifiquement certaines communautés et engendre une stigmatisation » (Delignières, 2021). Dans le même temps, certains militent pour l'inscription dans la Constitution des « racines judéo-chrétiennes » de la France...

On opposera évidemment à ces arguments qu'une laïcité d'indifférence est bien naïve, vis-àvis des menaces que l'islamisme radical fait peser sur les sociétés occidentales. Mais ne voir dans l'abaya qu'une menace terroriste me semble relever d'une paranoïa disproportionnée. Jean-Christophe Bourdin a également un avis tranché sur cette question : « Gouverner par la peur est un procédé très ancien et qui marche bien. Les jeunes filles avec foulards et en abaya tombent vraiment à pic pour renforcer l'idée que nous avons besoin d'une poigne pour gouverner ce pays, au prix du respect des libertés publiques et de la liberté de conscience » (Bourdin, 2023a). Dans autre texte, il affirme que « l'École de M. Attal et de celles et de ceux qui le suivent, est le lieu où on persécute, voire exclut des élèves pour port de signes religieux, c'est ce que les historiens du futur retiendront de la pénible et ridicule séquence où une République, si peu sûre d'elle-même et de ses principes, tremble face à des tissus » (Bourdin, 2023b).

Jean Baubérot rappelle opportunément une autre déclaration d'Aristide Briand, au cours des débats de 1905, qui expliquait qu'il existait « deux moyens de faire échec à une politique laïque : le premier consiste à s'y opposer nettement, le second à se livrer à des « surenchères » qui susciteront des oppositions rendant la paix publique impossible » (Baubérot, 2020). C'est la seconde option que semble avoir choisi le ministre de l'Éducation Nationale...

## Le « retour » de l'uniforme

Gabriel Attal a annoncé dès sa nomination qu'il était favorable à des « expérimentations » sur l'uniforme scolaire. Éric Ciotti, le président des Républicains, a immédiatement fait acte de candidature, pour l'ensemble des collèges des Alpes-Maritimes, et a demandé de « généraliser le retour de l'uniforme ».

L'uniforme est un mantra récurrent des partis de droite. En 2015, l'UMP dépose un projet de loi stipulant que « L'École doit être le lieu où se forme le sentiment d'appartenance à notre communauté nationale et à la République française [...] Le port d'une tenue commune dans les établissements scolaires du premier et du second degré doit redevenir la règle ». Les arguments généralement avancés renvoient au « patriotisme d'établissement », au « sentiment d'appartenance », à l'abolition dans les apparences des « différences sociales, religieuses et ethniques », au combat contre la « montée des communautarismes et le voile à l'école ». Brigitte Macron s'est exprimée sur ce sujet en février 2023 : « Cela gomme les différences, on gagne du temps – c'est chronophage de choisir comment s'habiller le matin – et de l'argent – par rapport aux marques ». Remarques ménagères assez cocasses par ailleurs...

On se situe ici dans une posture réactionnaire typique, un retour à l'ordre antérieur, même s'il est davantage fantasmé qu'historique. Il n'y a en effet jamais eu d'uniforme dans l'école primaire métropolitaine (<u>Lelièvre, 2021</u>). Les élèves ont porté des blouses, disparates par ailleurs, surtout pour protéger leurs vêtements des tâches d'encre, mais d'uniforme réglementaire, point. Il est vrai que certains pays, et même certains territoires d'outremer, ont

conservé une tradition d'uniforme scolaire. Mais ceci n'a jamais existé dans l'école publique métropolitaine.

D'ailleurs peut-on sereinement éduquer l'esprit critique des élèves, leur capacité à comprendre autrui, à se décentrer de ses préjugés, si l'on occulte tout ce qui constitue leur personnalité propre, leur façon d'être au monde ? Frédéric Joignot (2023) voit surtout dans l'oukase ministérielle une déconnexion de l'exécutif d'avec les modes de vie des adolescents d'aujourd'hui : « L'adolescence [...] se déroule pour une bonne part en dehors de l'institution scolaire et familiale, entre jeunes, de toutes origines et cultures, sur les réseaux sociaux, pendant les sorties ou les révisions en groupe, aux concerts, dans les cafés et les salles de sports, dans les booms, les soirées, sur la Toile, les virées [...] Ils conquièrent désormais tôt leur autonomie, acquièrent une certaine liberté de penser, créent leurs propres médias, inventent mille manières de s'habiller et se maquiller ». Et l'auteur évoque « une panique morale face aux adolescents plus indépendants et plus libres » (Joignot, 2023).

Il faut ici se demander ce qui est réellement ciblé par ce « retour de l'uniforme ». C'est clairement la tenue des collégiennes qu'il convient avant tout de contrôler. On se souvient de la réaction de Jean-Michel Blanquer, en 2020, à propos du « crop top » : « Vous n'allez pas à l'école comme vous allez à la plage ou en boîte de nuit [...] Chacun peut comprendre qu'on vient à l'école habillé d'une façon républicaine ». Ce qui amène une question essentielle : sont-ce les tenues des adolescentes qui posent problème, ou le regard sexualisant des garçons, ou encore le regard sexualisant porté par les politiques (Joignot, 2023).

Un autre élément de compréhension a été avancé par Mme Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la Ville, qui s'est dite favorable à l'expérimentation de l'uniforme dans les quartiers prioritaires, « pour réduire les inégalités et enlever une charge mentale à tous les parents ». Là encore l'uniforme est pensé comme un outil de stigmatisation. Contrôler l'apparence des filles, contrôler l'apparence des élèves en difficulté.

#### Les « savoirs fondamentaux »

Jean-Michel Blanquer avait affirmé sa volonté de recentrer l'école sur l'apprentissage des fondamentaux : lire, écrire, compter, et vivre ensemble. Gabriel Attal ne déroge pas à cette ligne, en annonçant un « choc des savoirs ».

Cette orientation est une préoccupation récurrente des politiques de droite et d'extrême droite. En 1993 l'UMP énonce un projet clair : « Placer l'apprentissage des savoirs fondamentaux au cœur des priorités de l'école. Symboliquement nous renommerons le ministère de l'Éducation nationale, "le ministère de l'Instruction nationale" ». Eric Zemmour, en janvier 2023, propose de « combattre les idéologies et rétablir l'autorité pour remettre la transmission des savoirs au cœur de l'enseignement ». Enfin lors de sa nomination en 2017, Jean-Michel Blanquer avait suggéré à Emmanuel Macron de rebaptiser l'éducation nationale en "ministère de l'instruction publique » (Lelièvre, 2022). On voit que cette thématique des « savoirs fondamentaux » est clairement liée à l'opposition classique éducation/instruction (Delignières, 2023) : l'École est là pour instruire, l'éducation est l'affaire des familles, éventuellement du prêtre ou du pasteur. Et les « pédagogistes » ont perverti l'École en lui attribuant d'autres missions que cette instruction fondamentale.

On est encore ici face à une proposition réactionnaire, un retour fantasmé aux origines de l'École publique de Jules Ferry et Ferdinand Buisson. Claude Lelièvre (2019) dénonce là aussi cette réécriture de l'histoire : l'École républicaine n'a jamais été centrée sur ces « savoirs

fondamentaux ». Il cite un discours de Jules Ferry de 1881 : « C'est autour du problème de la constitution d'un enseignement vraiment éducateur que tous les efforts du ministère de l'Instruction publique se sont portés [...]. C'est cette préoccupation dominante qui explique un très grand nombre de mesures qui [...] pourraient donner prétexte à des reproches d'excès dans les nouveaux programmes, d'accessoires exagérés [...] : les leçons de choses, l'enseignement du dessin, les notions d'histoire naturelle, les musées scolaires, la gymnastique, le travail manuel, le chant, la musique chorale. Pourquoi tous ces accessoires ? Parce qu'ils sont à nos yeux la chose principale, parce que ces accessoires feront de l'école primaire une école d'éducation libérale ».

Cette centration sur les « savoirs fondamentaux » prend son véritable sens au travers d'une autre réforme structurelle, notamment portée par l'Institut Montaigne, dont l'influence sur la politique est indéniable (voir <u>Jarraud, 2023</u>), réforme visant la suppression du collège unique. Une telle évolution signifierait notamment des orientations précoces, pour les élèves en difficulté, vers des filières professionnelles courtes, qui seraient exclusivement consacrées aux « savoirs fondamentaux » et à l'apprentissage d'un métier. Cette évolution est déjà à l'œuvre dans la réforme de l'enseignement professionnel, « réduisant à portion congrue les enseignements culturels au profit de la formation aux métiers. Comme si l'accès à la culture n'était qu'une perte de temps pour les élèves des milieux populaires, destinés avant tout à fournir une main d'œuvre opérationnelle à l'économie néolibérale » (<u>Delignières, 2023</u>).

L'objectif de ces réformes est clair : il s'agit d'éjecter de la voie générale de l'enseignement secondaire les élèves en difficulté, souvent issus des milieux défavorisés, afin qu'ils ne polluent pas le parcours des élèves « normaux »... Jean-Pierre Veran (2023) analyse sans concession cette politique éducative : « il s'agit toujours de conforter le tri a posteriori entre les fragiles que l'on « soigne » à coup de remédiations et les bons dont on cultive l'excellence » (Veran, 2023). L'auteur estime que cette obsession des savoirs fondamentaux signifie l'abandon de l'ambition historique de l'école républicaine, et de l'objectif de faire acquérir à tous un socle commun de culture. Roger-François Gauthier (2023) développe des analyses similaires, et s'inquiète d'une École dont la mission se limiterait à cet enseignement des « fondamentaux » : « loin de lutter contre les inégalités scolaires, ce resserrement conduit à l'augmentation du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire : des pans entiers de savoirs risquent de ne plus avoir leur place dans la scolarité obligatoire, alors qu'ils sont indispensables aux élèves issus des classes populaires et que les degrés de maîtrise de ces savoirs expliquent grandement les écarts de réussite en fonction de l'origine sociale des élèves ».

Bien que disant réfléchir à accroître la mixité sociale dans les établissements scolaires, le ministère travaille surtout à la préservation de la formation des élites, en protégeant les établissements bourgeois des centres-villes, ou en flattant les établissements privés sous contrat, qui dans certaines régions attirent de manière préférentielle les élèves issus des milieux les plus favorisés. Une telle ségrégation est déjà à l'œuvre dans les études supérieures, au niveau desquelles « l'hypocrisie actuelle sur « l'ouverture sociale » est à peu près totale : les catégories les plus favorisées disposent de filières spécifiques, taillées sur mesure et dotées en moyens sans rapport avec les catégories dont les enfants vont à l'université » (Observatoire des inégalités, 2017).

Une récente déclaration de Prisca Thevenot, est à ajouter au dossier (voir <u>Ben Hamouda</u>, <u>2023</u>). La secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du SNU affirme ainsi le 21 septembre (après avoir annoncé le souhait du gouvernement de généraliser, de manière obligatoire, le SNU), que « si l'école est le lieu de l'apprentissage « des savoirs fondamentaux », le SNU est

celui de l'apprentissage « des valeurs » ». De telles déclarations interrogent évidemment une discipline telle que l'EPS, qui affiche depuis quelques décennies ses ambitions en matière de formation citoyenne. On peut s'inquiéter d'ailleurs de voir l'EPS peu à peu gangrénée par une vision réductrice de l'éducation. Affirmer par exemple que « nous pourrons donc espérer qu'un jour, au même titre que le savoir lire et le savoir compter, le « savoir bouger » fasse partie des savoirs fondamentaux qui sont donc indiscutables et acceptés de tous au sein de l'école » (Dal, 2023). Je dois dire qu'une telle sujétion à l'idéologie délétère de ministère m'inquiète un peu...

Il peut être tentant, pour des observateurs bienveillants ou complices, de relativiser les déclarations abruptes du gouvernement en les considérant comme des erreurs de communication, des maladresses de timing, ou des manœuvres maladroites de diversion. Comme il peut être tentant d'ailleurs pour le gouvernement d'invoquer l'incompréhension du public, alors que ses propositions ne relevaient que du bon sens.

Il me semble, au terme de ces trois étapes d'un tour de l'actualité de cette rentrée, que l'ensemble des orientations dont il a été question relèvent d'une même politique. Il s'agit essentiellement de protéger les franges les plus favorisées de la société, les « premiers de cordée », en muselant les revendications et aspirations des déclassés : par la séparation, par la stigmatisation, par l'effacement, par le découragement.

Jadran Svrdlin (2023) analyse la stigmatisation dont souffrent certaines catégories de la population (les personnes issues de l'immigration, et notamment la communauté musulmane, les personnes vivant dans les quartiers populaires, et notamment les élèves en difficulté scolaire) : « une société capitaliste idéale considèrerait ces catégories comme des anomalies. Les éliminer ou [du moins les] réduire au maximum fait partie de ses objectifs réels. [...] Le but c'est aussi de faire converger les regards vers ce quelque chose qu'on considère réellement comme un problème, une anomalie, une nuisance à supprimer » (Svrdlin, 2023).

<sup>1</sup> Ce terme juridique désigne un objet, non par sa nature, mais en fonction de l'usage qui en est fait. Un parapluie utilisé pour agresser ou même menacer quelqu'un est juridiquement une arme par destination.

### Références

Baubérot, J. (2020). Pourquoi je soutiens l'Observatoire de la Laïcité. L'Obs, 28 octobre 2020.

Baubérot, J. (2023). <u>L'école, Gabriel Attal et la laïcité « geignarde »</u>. Le Club de Médiapart, 28 Aout 2023.

Bellanger, A. (2023). Abaya, des années longues comme des jupes. L'Obs, 16 septembre 2023

Ben Hamouda, L. (2023). *Le SNU pour l'apprentissage des « valeurs »*. Le Café Pédagogique, 21 septembre 2023.

Bourdin, J.-C. (2023a). *Vêtements contre la laïcité : une histoire interminable*. Café pédagogique, 8 septembre 2023.

Bourdin, J.-C. (2023b). Gabriel Attal: la laïcité déjà malmenée. Le club de Médiapart, 29 juillet 2023

Dal, L. (2023). <u>Le « savoir bouger », un savoir scolaire et social fondamental</u>. Site EPS & Société, 23 février 2023.

Delignières, D. (2021). Regards sur la laïcité. Blog, 16 décembre 2021.

Delignières, D. (2023). Quelques réflexions sur l'idée d'éducation... Blog, le 16 juin 2023.

Gauthier, R.-F. (2023). *Il faut révolutionner les savoirs scolaires!* AOC, 27 avril 2023.

Jarraud , F. (2023). <u>L'Institut Montaigne dessine l'avenir libéral de l'École</u>. Le café pédagogique, 19 septembre 2023.

Joignot, F. (2023). <u>Uniforme à l'école : Emmanuel Macron et Gabriel Attal veulent l'expérimenter. Après Marine Le Pen, Éric Ciotti, Aurélien Pradié, Éric Zemmour, Robert Ménard. La Droite et l'extrême droite ou l'obsession disciplinaire de l'uniformité. Le Monde, le Blog de Frédéric Joignot, le 5 septembre 2023</u>

Khalfa, P. (2023). Hantise de l'islam, jusqu'où oseront-ils aller? L'Obs, le 16 septembre 2023

Le HuffPost (2023). <u>Interdiction de l'abaya : le Conseil français du culte musulman dénonce « le flou » autour de la définition du vêtement</u>. Le HuffPost, 5 septembre 2023.

Lelièvre, C. (2019). <u>Blanquer, « lire, écrire, compter » et les « savoirs fondamentaux »</u>. The Conversation, 13 février 2019.

Lelièvre, C. (2021). <u>Retour de l'uniforme dans les écoles ? Une ânerie historique renouvelée</u>. Le Club de Médiapart, 9 juillet 2021.

Lelièvre, C. (2022). *La farandole ultra-droitière d'un ministère de « l'Instruction publique ».* Le Club de Médiapart, 18 janvier 2022.

Nilüfer, G. (2011). La laïcité, entre identité et neutralité. Le Club de Médiapart, 8 avril 2011.

Observatoire des inégalités (2017). <u>Les milieux populaires largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur</u>. Site de l'Observatoire des Inégalités, 24 septembre 2017.

Spitz, J.-F. (2023). L'abaya, l'arbre qui cache la forêt ? Le Café pédagogique, 15 juin 2023.

Svrdlin, J. (2023). Ces abayas qui dévoilent le racisme. Le Club de Médiapart, 30 août 2023

Veran, J.P. (2023). Les savoirs fondamentaux ou le pavé de l'ours. Le Club de Médiapart, 25 mai 2023.